



**HAL**  
open science

## Licence Administration publique

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2012, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02036677

**HAL Id: hceres-02036677**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036677v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes

## Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI130004193

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Avignon.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence d'*Administration publique* est une formation qui se déroule après l'obtention d'un bac+2 et dont la durée est d'un an. Elle permet la délivrance d'un diplôme de licence à bac+3.

L'objectif poursuivi par la licence d'*Administration publique* est de préparer les étudiants aux concours administratifs de catégories A et B c'est-à-dire à des concours permettant l'accès à des fonctions d'encadrement (ex : rédacteur territorial [B], attaché territorial [A], attaché d'administration scolaire [A], etc.). Dans ce but, la maquette de la formation fait place à la fois à des enseignements de droit public (droit constitutionnel ; droit administratif, etc.), mais aussi à des enseignements de culture générale (problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains ; histoire du monde contemporain, etc.) et à l'anglais. Ainsi, les différentes matières aux programmes des concours sont-elles abordées durant cette année. En plus, la licence d'*Administration publique* s'emploie à entraîner les étudiants aux différentes épreuves en insistant sur la méthodologie propre aux concours administratifs.

Le nombre de places disponibles est limité à 60, mais les effectifs actuels sont assez largement en dessous de ce seuil.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence d'*Administration publique* (LAP) est assez bien construite d'un point de vue pédagogique. Les grandes matières du droit public sont ainsi étudiées et les travaux dirigés de méthodologie des épreuves proposées aux concours doivent permettre aux étudiants de s'y présenter avec sérénité. En revanche, le dossier présenté est particulièrement pauvre. Beaucoup de « copier-coller » proviennent du dossier de la licence *Droit* ou de documents élaborés par l'Université, niant ainsi les particularités de la LAP. Alors que les effectifs sont peu importants, il n'est assuré aucun suivi de la population étudiante (réussite/échec aux concours ? poursuites d'études en master... ?).

Plus précisément, le projet pédagogique est le point le plus fort du dossier de la licence d'*Administration publique*. Sa maquette est tout à fait équilibrée, mais l'on peut constater une absence totale d'enseignement du droit européen qui est pourtant devenu désormais incontournable et qui fait souvent l'objet de sujets des concours. L'enseignement de l'anglais tant vanté par le dossier ne correspond finalement qu'à 15h de TD par semestre pendant deux semestres, ce qui n'en fait pas en réalité un « plus » aussi important qu'affiché. Cette compétence additionnelle est confondue avec les compétences transversales qui peuvent être acquises et mises en œuvre par les étudiants. Ces dernières ne sont donc pas valorisées par le dossier. Les modalités du contrôle continu et des examens terminaux, les éventuels coefficients attribués à certaines épreuves et les règles de compensation semblent assez opaques et ne sont pas suffisamment explicitées par le dossier qui se contente ici de reproduire le dispositif général présenté par l'Université. Les seules précisions figurent dans la fiche d'autoévaluation.

Pour assurer la réussite des étudiants, aucun dispositif n'est réellement mis en œuvre. Certes la méthodologie des concours administratifs est bien enseignée et il s'agit là de l'essentiel pour une LAP. Mais l'aide à la réussite au diplôme est très largement absente. Il n'existe ainsi pas d'enseignements spécifiques de mise à niveau. Cette dernière n'est assurée que dans le cadre des cours alors même que le public d'une LAP peut être très hétérogène. Les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ne sont ainsi pas mobilisées pour assurer cette mise à niveau. Les publics particuliers, comme les sportifs de haut niveau ou les stagiaires de formation continue, ne bénéficient que d'aménagements minimes (dispense de cours, mais ni des travaux dirigés, ni du contrôle continu).

S'agissant de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études, une certaine aide à l'identification des métiers envisagée est mise en œuvre via le service commun d'orientation de l'Université à travers le « projet professionnel étudiant » qui permet de rassembler de la documentation et d'interroger des professionnels afin de rendre compte devant les autres étudiants de la nature de l'activité de telle ou telle profession. Toutefois, ce dispositif, général dans l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, n'est pas accompagné de dispositifs plus spécifiques permettant à tous les étudiants de la LAP de découvrir les différents métiers de l'administration et les différents concours. En revanche, aucun suivi des étudiants n'est assuré permettant, au moins statistiquement, d'évaluer la réussite des étudiants aux concours ou leur insertion professionnelle. Aucun outil statistique ne permet, non plus, d'évaluer combien d'étudiants poursuivent en master. Or, une orientation en master peut, à l'issue de la LAP, être envisagée, soit dans le master *Droit des contrats publics et privés* de l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, soit dans un master de *Droit public général* d'autres universités. En revanche, les autres masters envisagés dans le dossier semblent plus difficilement accessibles au regard des enseignements suivis dans le cadre de la LAP.

Le pilotage de la licence est rendu très difficile par cette absence d'outil statistique et par l'absence de mise en œuvre d'une évaluation des enseignements. Aucune information n'étant disponible sur les étudiants, il est impossible à l'équipe pédagogique d'entreprendre des adaptations et de piloter la LAP pour répondre aux aspirations et aux difficultés des étudiants. L'équipe enseignante est ouverte à une certaine diversité disciplinaire, mais n'est pas assez structurée pour piloter la licence d'*Administration publique*.

- Points forts :

- Une ou deux unités (selon que l'étudiant a choisi ou non de faire un stage) de projet professionnel étudiant.
- Proportion relativement élevée d'enseignants professionnels extérieurs.

- Points faibles :

- Absence totale de données chiffrées (absence de suivi de la population étudiante et absence d'évaluation des enseignements) ne permettant pas un pilotage effectif et efficient de la licence.
- Absence de dispositifs d'aide à la réussite et de mise à niveau.



- Dossier mal construit, faisant l'impasse sur de nombreuses informations essentielles, comportant un grand nombre de « copier-coller ». De plus, de nombreuses informations ne sont présentes que dans la fiche d'autoévaluation, comme par exemple celles relatives à la mise en place du contrôle continu.
- Le droit européen est totalement absent de la maquette.
- Confusion dans le dossier entre compétences transversales et additionnelles.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait utile que l'équipe pédagogique puisse disposer des informations importantes sur les étudiants et que ces informations soient ensuite utilisées pour adapter les enseignements à la réalité rencontrée. La mise en place d'une évaluation systématique des enseignements pourrait accompagner utilement ce dispositif.

Le dossier devrait être rédigé avec un plus grand soin, de façon plus complète, sans réaliser de « copier-coller » avec d'autres dossiers afin de mettre en avant les spécificités de la LAP.

L'introduction du droit européen dans la maquette d'enseignement serait profitable aux étudiants pour réussir aux concours administratifs.

Des adaptations à la particularité du public rencontré seraient souhaitables pour tenir compte des difficultés inhérentes à la poursuite des études dans le cadre de la formation continue ou avec un handicap.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

## Indicateurs

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION**  
(rempli par l'établissement)  
(lorsque cela se justifie, les indicateurs seront déclinés par spécialité)

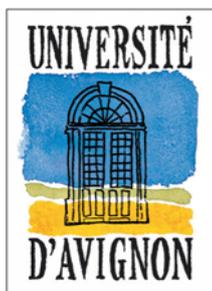
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante					
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)					
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					



	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			



# Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

## Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

### LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### 1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- **Outils de pilotage général des formations.** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
  - Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
  - Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
  - Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).
  - Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la

première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.

- **Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés**

- Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
- Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
- Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.

- **Label TICE** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :

- les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
- un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
  - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
  - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
  - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
  - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
  - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
  - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
  - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- **Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010.** Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (à  $[n+2]$ ), il a été observé sans aucune incertitude un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (à  $[n+1]$ ) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.
- **Mise en place d'une architecture homogène des Licences.**– Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en

est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.

- *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
- *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
- *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

## **2. OBSERVATIONS SPECIFIQUES**

### **Licence d'Administration Publique**

En réalité, l'évaluation met en avant de nombreux atouts de la formation (notamment son contenu global et son organisation). Les points négatifs peuvent assez facilement être corrigés. Si la LAP semble manquer de prise en compte de l'hétérogénéité des étudiants et de leurs besoins respectifs, la réussite très large des étudiants au diplôme semble démontrer qu'ils n'en ont guère besoin.... Le droit européen sera intégré dans le programme de la formation, et un suivi des étudiants post-formation sera mis en place.

Le Président de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel ETHIS', written in a cursive style.

Emmanuel ETHIS